

tant, c'est que le Conseil du Trésor disposera d'un ensemble de plans intégrés au moyen desquels il sera possible de tenir compte des progrès réalisés dans l'administration publique. Enfin, cet examen et les plans d'action convenus préciseront davantage le rôle du Bureau du contrôleur général par rapport aux ministères et organismes.

L'examen concernant la RPCG porte sur la plupart des principaux programmes énumérés dans le Budget des dépenses en rapport avec chacun des 20 ministères, ainsi que sur les fonctions communes à tous les programmes. Il est divisé en quatre parties principales: la planification, l'organisation et la mise en oeuvre, le contrôle, et la vérification interne. Chacune de ces parties a en outre été divisée en un certain nombre d'éléments secondaires. Chaque élément secondaire sera examiné et évalué par rapport à une liste justificative de trois types de questions ayant trait aux politiques et aux pratiques. Premièrement, les politiques et les pratiques établies par le Conseil du Trésor; deuxièmement, celles généralement acceptées par les ministères, par exemple, l'existence ou l'absence au niveau du ministère d'un service d'évaluation des programmes; et troisièmement, les pratiques des ministères évaluées par rapport aux meilleurs résultats des pratiques semblables existant dans l'administration publique aujourd'hui.

Même à ce stade de mon expérience au gouvernement fédéral, j'ai observé que les meilleurs résultats dans certains ministères sont d'un niveau professionnel vraiment très élevé. Ils représentent donc une norme de comparaison nécessairement difficile, mais exacte.

Nous avons mis au point un questionnaire pour nous permettre d'effectuer un examen qui décèlera des données de haute qualité, et qui assurera l'objectivité dans la tenue de l'examen et l'uniformité entre les ministères.

Nous avons affecté 35 agents de mon ministère pour effectuer cet examen de concert avec le personnel des ministères.